



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-VIENNE

MONSIEUR LE PRESIDENT  
LIMOGES METROPOLE  
COMMUNAUTE URBAINE  
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE  
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
19 RUE BERNARD PALISSY  
CS 10001  
87031 LIMOGES CEDEX 1

**LE PRESIDENT**

Réf : SG/LV/FL

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

**Objet :**

PLU SAINT JUST LE MARTEL modification simplifiée  
n°1

**A L'ATTENTION DE MAEVA AMIAUX**

Panazol, le 7 Septembre 2020

Magnac-Laval  
20 rue Camille Grellier  
87190 Magnac-Laval  
Tél. : 05 55 60 92 40  
Fax : 05 55 60 92 41  
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre  
1-3 place Léon Litaud  
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre  
Tél. : 05 55 48 83 83  
Fax : 05 55 48 83 82  
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche  
la Seynie  
87500 Saint-Yrieix-la-Perche  
Tél. : 05 55 75 11 12  
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées  
2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol  
87017 Limoges Cedex 1  
Tél. : 05 87 50 40 87  
Fax : 05 87 50 40 85  
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis, pour avis, le projet de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT JUST LE MARTEL ayant pour objet la modification du règlement écrit de la zone AUa, zone ayant encore son caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation et réservée à l'implantation d'activités.

Ce projet de modification n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**B. VENTEAU.**



@87CHAMBRE 

@CHAMBAGRI87 

HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR 



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 188 702 021 00034  
APE 9411Z

SAFRAN